

REGLEMENT INTERNE

Les cours sont donnés à LYON - Si è g e , 2 rue Royale 69001 Lyon
- Collège Clemenceau, 49 rue Béchevelin, 69007 Lyon
- Salle Vaucanson, 4 rue Vaucanson, 69001 Lyon

L'adhérent s'engage à respecter les conditions d'adhésion suivantes :

① Conditions financières

- Tout adhérent doit prendre une carte d'adhésion à l'association, ainsi que la licence de la fédération dont dépend l'Académie TIAN LONG.
- L'inscription se fait à l'année.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année.
- Le versement peut être réparti sur 3,4 chèques remis le jour de l'inscription, qui seront débités successivement sur les mois suivant l'inscription.
- Tout mois commencé sera entièrement dû.
- Il sera procédé à des remises non cumulables sur les tarifs dans les conditions suivantes :
 - 5% pour deux cours ou 2 personnes de la même famille (non cumulable)
 - 10% pour 3 cours et plus

② Conditions administratives

- Chaque adhérent doit fournir deux photographies.
- Tous les pratiquants doivent remettre à l'association, un certificat médical dans un délai de 1 mois maximum, après leur inscription (certificat indispensable pour bénéficier de l'assurance)
- Les mineurs doivent obligatoirement faire compléter l'accord parental au dos du dossier d'adhésion.
- La tenue pour les pratiques est obligatoire:
 - o KUNG FU : pantalon noir + tee-shirt noir de l'association ou kimono noir
 - o TAI JI QUAN, QI GONG :pantalon noir + tee-shirt blanc de l'association ou kimono blanc
 - o Chaussures de pratique obligatoires (gymnastique pour Lyon/ rue Royale et salle Vaucanson, baskets pour le gymnase du collège Clemenceau)

③ Conditions enseignement

L'adhérent s'engage à respecter le choix de son cours. En cas d'empêchement, il doit prévenir l'enseignant ou le bureau

④ Interdictions

- De réaliser des enregistrements sonores ou vidéos.
- De manipuler des appareils et/ou des documents appartenant à l'association sans autorisation préalable des enseignants ou des responsables. En cas de dommages, la remise en état sera à la charge de l'adhérent.
- D'utiliser le nom de l'«Académie Tian Long» et de « Maître SUN FA» sans autorisation écrite des personnes (morale ou physique) concernées.
- L'Académie Tian Long est déchargée de toute responsabilité pour toute propriété ou valeur perdue, égarée ou volée.

⑤ Saison

- Les cours se terminent fin juin, pour enchaîner sur des stages estivaux.

Le non-respect du règlement interne, conformément à l'article 7 des statuts, peut entraîner l'exclusion des membres.

(Art.7 : « La qualité de membre se perd, par décès, par démission, par exclusion prononcé par le Conseil d'Administration pour infraction aux statuts et au règlement interne ou, par tous autres motifs graves portant préjudice moral et/ou matériel à l'association, par radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour le non paiement de l'adhésion ou des activités de l'association »)